



Complémentaire santé entreprise

Par Aloha

Bonjour,

Je travaille dans un entreprise depuis le mois de janvier 2021. Je suis en CDD jusqu'en août, soit 8 mois.

L'employeur ne me propose pas de mutuelle d'entreprise alors que les employés en CDI en ont une. Rien n'est indiqué sur mon contrat de travail à ce sujet.

Ai-je bien droit à cette complémentaire au même titre que les autres employés ?

Comment puis-je "obliger" mon employeur à me la proposer, sachant que j'ai eu des frais de santé depuis le mois dernier que j'ai dû entièrement payer de ma poche, faute de mutuelle ?

Je vous remercie

Par ESP

Bonsoir

À votre embauche, on aurait dû vous faire compléter le formulaire d'adhésion .

Vous pouvez rappeler cette obligation à votre employeur, n'hésitez pas à contacter un conseiller syndical.